



No de résolution
ou annotation

28^E SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue le mardi 20 février 2024, à 19 h, centre administratif, situé au 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de madame Marie-Eve Dufour.

À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{me} Marie-Eve Dufour, présidente
M^{me} Roxanne Bilodeau, membre du conseil d'administration
M. Rafik Bourennani, membre du conseil d'administration
M^{me} Michelle Bourque, membre du conseil d'administration
M^{me} Émilie Dumas, membre du conseil d'administration
M^{me} Sandra Godmer, membre du conseil d'administration
M. Sylvain Houle, membre du conseil d'administration
M^{me} Geneviève Larche, membre du conseil d'administration
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration
M. Francis Murphy, membre du conseil d'administration
M. Antony Rouillard, membre du conseil d'administration
M. Maurice Veillet, membre du conseil d'administration

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Jean-François Pressé, directeur général
M. Mathieu Ouellet, participant sans droit de vote
M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale

EST EXCUSÉE :

M^{me} Fanny Fournier, vice-présidente

INVITÉS :

M^{me} Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières
M^{me} Josee Ferron, directrice, Service des ressources humaines
M. Pierre Gareau, directeur, Service des ressources informatiques
M^{me} Annik Imbeault, directrice, Service des ressources éducatives
M^{me} Caroline Neveu, coordonnatrice en communications
M. Luc Thiboutot, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Marie-Eve Dufour, présidente, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre :

1. **Vérification du quorum et ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Présentation publique du rapport annuel 2022-2023**
4. **Questions du public**
5. **Ordre du jour de consentement**
 - 5.1. Adoption - Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023
 - 5.2. Attestation de conformité
 - 5.3. Reddition de compte de la direction générale
 - 5.4. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie
6. **Points en lien avec la mission**



- 6.1. Rapport de la direction générale
 - 6.1.1. Plan de rattrapage
- 6.2. Suivi - Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
- 6.3. Adoption - Calendriers scolaires 2024-2025 de la formation professionnelle
7. **Rapport des comités et décisions/suivis afférents**
 - 7.1. **Comité des ressources humaines**
 - 7.1.1. Rapport de la présidence du comité
 - 7.1.2. Adoption - Modification au calendrier scolaire pour du temps de concertation 2024-2025
 - 7.1.3. Information - Programme de relève du personnel d'encadrement
 - 7.2. **Comité de vérification**
 - 7.2.1. Rapport de la présidence du comité
 - 7.2.2. Adoption - Nomination de l'auditeur externe
 - 7.3. **Comité de gouvernance et d'éthique**
 - 7.3.1. Rapport de la présidence du comité
 - 7.4. **Comité des ressources matérielles et informatiques**
 - 7.4.1. Rapport de la présidence du comité
 - 7.4.2. Information - Projets d'immobilisations 2024-2025
 - 7.4.3. Abrogation résolution CA_096-21-22
8. **Autres points de décision**
9. **Points de discussion et d'information**
10. **Questions diverses**
 - 10.1. Activité avec les Foreurs de Val-d'Or
 - 10.2. Éclipse du 8 avril 2024
11. **Levée de la séance**

PRÉSENTATION PUBLIQUE DU RAPPORT ANNUEL 2022-2023

En l'absence de public et considérant la présentation du rapport annuelle effectuée aux administrateurs lors de son adoption, aucune présentation additionnelle n'a été effectuée.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les traiter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet des délibérations requises.

CA_113-23-24

Adoption - Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2023 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

Adoptée



Attestation de conformité

Le directeur général dépose une attestation de conformité confirmant que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois respecte ses obligations légales.

Reddition de compte de la direction générale

Le directeur général dépose une reddition de compte des décisions prises en application du Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs du conseil d'administration.

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie

Aucune nouvelle déclaration n'est déposée.

POINTS EN LIEN AVEC LA MISSION

Rapport de la direction générale

M. Jean-François Pressé, directeur général, présente son rapport d'activités.

Il mentionne notamment la mise en place du plan de rattrapage du Centre de services scolaire, les conférences de M. François Massé et Mme Rose-Marie Charest offerte au personnel enseignant le 2 février, il aborde le dossier des résidences étudiantes et confirme le nouveau comité de liaison avec la municipalité de Rivière-Héva a eu lieu plus tôt cette semaine.

Plan de rattrapage

Mme Annik Imbeault, directrice, Services des ressources éducatives, présente le plan de rattrapage du Centre de services scolaire et souligne les initiatives mises en place par nos établissements.

Elle confirme qu'une reddition de compte au ministère de l'Éducation sera effectuée en avril et en juin 2024. Elle mentionne que notre plan de rattrapage n'inclut pas les initiatives qui seront mises en place durant l'été.

Suivi - Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

M. Jean-François Pressé, directeur général, rappelle que la rencontre du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) prévue en décembre a dû être annulée et que confirme qu'elle se déroulera le 21 février 2024.

Il indique aussi que le ministère de l'Éducation a prolongé la période prévue pour la transmission des projets éducatifs : la nouvelle échéance est fixée au 31 mars 2024. M. Pressé confirme qu'à ce jour, nous avons reçu la grande majorité des projets éducatifs de nos établissements et indique que leur analyse est en cours. Il précise qu'un comité a été formé à cette fin et qu'une rétroaction sera transmise à chaque établissement.



No de résolution
ou annotation

28^E SÉANCE

CA_114-23-24

Calendriers scolaires 2024-2025 de la formation professionnelle

CONSIDÉRANT que les articles 238 et 252 de la Loi sur l'instruction publique stipulent que le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles et des centres en tenant compte de ce qui est prévu aux régimes pédagogiques applicables;

CONSIDÉRANT les projets de calendriers scolaires 2024-2025 proposés par le secteur de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que les projets respectent le *Régime pédagogique de la formation professionnelle*;

CONSIDÉRANT que les consultations nécessaires ont été effectuées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER les calendriers scolaires 2024-2025 de la formation professionnelle, tels que proposés.

Adoptée

RAPPORT DES COMITÉS ET DÉCISIONS/SUIVIS AFFÉRENTS

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Rapport de la présidence du comité

En l'absence de la présidente du comité, Mme Roxanne Bilodeau fait rapport des sujets abordés lors de la rencontre du comité des ressources humaines. Ceux-ci seront abordés dans les prochains points à l'ordre du jour.

CA_115-23-24

Modification au calendrier scolaire 2024-2025 pour du temps de concertation

CONSIDÉRANT les demandes de modifications au calendrier scolaire reçues :

Écoles	Nombre de journées de concertation demandées
École Saint-Philippe	4 journées
École Sainte-Lucie	4 journées

CONSIDÉRANT que chaque demande de modification est appuyée d'une résolution du conseil d'établissement et que les consultations requises ont été effectuées;

CONSIDÉRANT que chaque projet déposé respecte le temps d'enseignement prévu au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;



No de résolution
ou annotation

28^E SÉANCE

CONSIDÉRANT que le temps de concertation est un levier important pour la réussite des élèves.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE chaque demande de modification soit acceptée telle que proposée, à la condition que la direction d'établissement s'assure :

- QUE le temps de concertation amène des changements et des améliorations de pratiques pédagogiques et accroît l'engagement de l'élève dans ses apprentissages;
- QUE le temps de concertation se réalise en équipe-cycle ou en équipe-école/centre par la mise en place de services ou de pratiques pour soutenir et favoriser la réussite des élèves;
- QUE l'établissement propose des solutions aux parents afin d'assurer une bonne conciliation école-famille;
- QUE l'équipe-école ou l'équipe-centre s'engage à développer une pratique de reddition de comptes de ces journées au conseil d'établissement.

Adoptée

Information - Programme de relève du personnel d'encadrement

M. Jean-François Pressé présente le programme de relève du personnel d'encadrement.

Cette année, en plus du programme de relève pour les postes de direction et direction adjointe d'établissement, le Centre de services scolaire ajoutera un volet pour les postes de personnel cadre.

La séance d'information au personnel afin de présenter les deux volets du programme de relève est prévue le 12 mars prochain et le processus de sélection des candidats pour les deux volets du programme sera effectué par la suite.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Rapport de la présidence du comité

Mme Sandra Godmer fait rapport des sujets abordés lors de la rencontre du comité de vérification.

Le comité s'est notamment penché sur le budget révisé 2023-2024 du Centre de services scolaire, sur la situation financière du CFP Val-d'Or et sur l'audit du Vérificateur général du Québec sur la réussite des élèves autochtones.

CA_116-23-24

Nomination de l'auditeur externe

CONSIDÉRANT l'obligation découlant de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique de nommer un auditeur externe;

CONSIDÉRANT le résultat de la démarche de demande de prix effectuée par le Service des ressources financières;



No de résolution
ou annotation

28^E SÉANCE

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les services de la firme MNP s.e.n.c.r.l./s.r.l. soient retenus pour l'année financière 2023-2024.

Adoptée

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Rapport de la présidence du comité

Mme Genevieve Larche informe le conseil des points abordés lors de la rencontre du 7 février.

Le comité a notamment abordé le processus de désignation des membres du conseil, le suivi de la formation obligatoire des membres du conseil d'administration et des conseils d'établissement, le questionnaire annuel d'évaluation du fonctionnement des séances et l'élaboration d'un questionnaire de départ destiné aux les administrateurs sortants.

COMITÉ DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES

Rapport de la présidence du comité

M. Sylvain Houle fait rapport des sujets abordés lors de la rencontre du comité du 16 février dernier.

Les membres du comité ont notamment discuté d'une demande de servitude sur le terrain de l'école Sainte-Lucie, du suivi des travaux en cours, du programme d'inspection de nos bâtiments, de la fin du bail avec Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Est.

Information - Projets d'immobilisations 2024-2025

M. Luc Thiboutot, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport, présente le processus de sélection des projets d'immobilisations en place et confirme la liste des projets retenus pour 2024-2025.

CA_117-23-24

Abrogation de la résolution CA 096-21-22

CONSIDÉRANT la résolution CA_096-21-22 adoptée par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec la Ville de Val-d'Or au sujet de l'aménagement de la parcelle de terrain appartenant au Centre de services scolaire visée par ladite résolution;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ABROGER la résolution CA_096-21-22.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

28^E SÉANCE

AUTRES POINTS DE DÉCISION

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

QUESTIONS DIVERSES

Activité avec les Foreurs de Val-d'Or

Le match des Foreurs du vendredi 8 mars 2024 sera dédié au personnel de l'éducation. Les membres du personnel du Centre de services scolaire et les administrateurs pourront y assister gratuitement.

Mme Caroline Neveu, conseillère en communications, transmettra une invitation par courriel confirmant la procédure à suivre pour réserver un billet.

Éclipse solaire du 8 avril 2024

Le Centre de services scolaire se questionne encore au sujet du maintien des cours le 8 avril prochain. Une décision sera prise au retour de la relâche.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Mme Marie-Eve Dufour
Présidente

Mme Nathalie Legault
Secrétaire générale